

Le fleuve Rhône, un modèle inspirant de conciliation des usages pour faire face au changement climatique

Élisabeth Ayrault

DANS **ADMINISTRATION** 2021/1 N° 269 , PAGES 49 À 51

ÉDITIONS **L'ASSOCIATION DU CORPS PRÉFECTORAL ET DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

ISSN 0223-5439

DOI 10.3917/admi.269.0049

Date de mise en ligne : 12/07/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-administration-2021-1-page-49?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour L'Association du Corps Préfectoral et des Hauts Fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

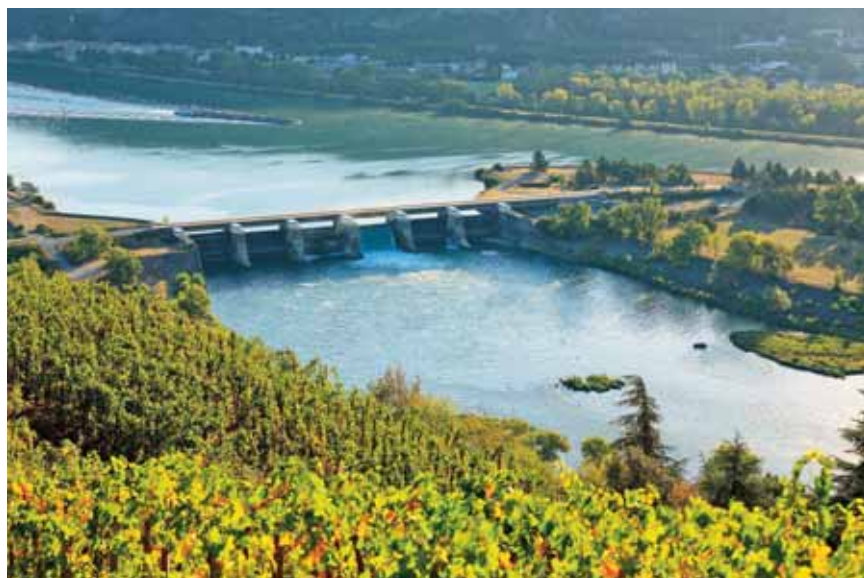
Le fleuve Rhône, un modèle inspirant de conciliation des usages pour faire face au changement climatique

Depuis plus de 85 ans, le Rhône fait l'objet d'une gestion holistique et intégrée qui est un modèle d'aménagement du territoire. CNR veille sur lui et le considère comme un tout indivisible.



© Véronique Védreine

Élisabeth AYRAULT,
présidente-directrice générale,
présidente du directoire de CNR



© Camille Moreno/photothèque CNR

Barrage de retenue d'Arras en Ardèche

> EN RESUMÉ : Depuis plus de 85 ans, le Rhône fait l'objet d'une gestion holistique et intégrée qui est un modèle d'aménagement du territoire. CNR veille sur lui et le considère comme un tout indivisible. Ses trois missions, solidaires entre elles – navigation, irrigation et autres usages agricoles, sont financées par les recettes de l'énergie que le Rhône permet de produire, grâce à l'hydroélectricité. CNR, entreprise privée responsable à caractère public, garantit l'équilibre du fleuve qui reste un bien commun. Ce faisant, elle réconcilie profit et intérêt général, et permet une redistribution équitable entre toutes les parties prenantes liées au Rhône. À notre époque où l'eau devient rare et encore plus précieuse, il serait pertinent de généraliser ce modèle à d'autres fleuves.

La longue histoire entre CNR (Compagnie nationale du Rhône) et le Rhône débute en 1934, quand l'État français lui confie la concession du plus puissant des fleuves français, avec trois missions solidaires : l'aménager pour produire de l'hydroélectricité, développer la navigation et irriguer les terres agricoles. Pour répondre à ces enjeux, CNR a construit 19 centrales hydroélectriques, aménagé une voie navigable à grand gabarit entre Lyon et la Méditerranée, jalonnée de 18 plateformes industrielles et portuaires, et édifié 32 stations de pompage pour l'irrigation. Dans ce cadre, cette entreprise privée responsable à caractère public, œuvre également au bénéfice des territoires et

leur reverse une partie des richesses produites et de la valeur créée, à travers ses missions d'intérêt général.

Mais le Rhône est aussi et avant tout un élément naturel, source d'une magnifique biodiversité, qu'il faut préserver, et ce d'autant plus que le réchauffement climatique raréfie la ressource en eau : le débit actuel d'étiage du Rhône pourrait ainsi diminuer de 30 à 40 % d'ici 2050. Toute action d'aménagement ayant un impact sur l'environnement, il faut donc anticiper la rareté de l'eau, et non la subir, en optimisant dès à présent l'ensemble de ses usages, par une concertation toujours plus renforcée entre l'ensemble des acteurs et parties prenantes du Rhône.

La longue histoire entre CNR (Compagnie nationale du Rhône) et le Rhône débute en 1934, quand l'État français lui confie la concession du plus puissant des fleuves français, avec trois missions solidaires : l'aménager pour produire de l'hydroélectricité, développer la navigation et irriguer les terres agricoles.



© Camille Moirenc/photothèque CNR

Centrale écluse sur le Rhône de Bourg-les-Valence

Le fleuve Rhône et sa vallée, un espace stratégique aux usages diversifiés

Avec ses 330 kilomètres de voie navigable, la vallée du Rhône est un espace économique majeur et parfaitement adapté pour le transport de marchandises, l'industrie, l'énergie, l'agriculture, le tourisme.

Historiquement, les abords du Rhône sont bien sûr des territoires d'accueil d'activités économiques, notamment industrielles. En vallée du Rhône, l'industrie conserve en effet un poids dans l'économie locale plus important que la moyenne française. Les activités industrielles se sont déployées en parallèle de la croissance urbaine et se sont implantées progressivement le long du fleuve afin de bénéficier, entre autres, de sa ressource abondante utilisée pour divers processus de fabrication.

Le Rhône constitue aussi un axe de transport majeur de marchandises en France et en Europe. Le fleuve, de Lyon à la Méditerranée, est constitué d'un maillage de ports et de quais tous les 20 à 30 km, qui permettent de répondre à la demande des territoires qu'il traverse. En 2019, 4,46 millions de tonnes de marchandises ont été transportées. Le trafic de conteneurs s'est quant à lui établi à près de 85 000 EVP (équivalent vingt pieds). Le fleuve dispose aujourd'hui d'une réserve de capacité de 4 fois son utilisation actuelle, et ce sans investissement complémentaire.

En parallèle, de vastes espaces entourant le fleuve sont valorisés par une agriculture diversifiée, qui a su exploiter la richesse des sols et la proximité de l'eau : le sillon rhodanien regroupe près de 15 000 exploitations agricoles et plus de 500 000 ha de surface agricole utile. En tant que concessionnaire du Rhône, CNR participe au système d'irrigation de ces terres grâce à la réalisation d'une quarantaine de prises d'eau. Face au réchauffement climatique, elle travaille par ailleurs en collaboration avec les acteurs du monde agricole pour les accompagner dans leur indispensable adaptation à ces évolutions et au partage de la ressource en eau.

Mais le Rhône représente davantage qu'une matière première dédiée uniquement à une utilisation industrielle ou économique : c'est un lieu de vie, de culture, de loisirs pour les riverains. Pour concilier tous ces usages, CNR a par exemple aménagé des ports de plaisance et des bases de loisirs nautiques et soutenu la création de la ViaRhôna, véloroute qui relie le Léman à la Méditer-

CNR est [...] aujourd'hui le premier producteur français d'électricité 100 % renouvelable, transformant l'énergie de l'eau, du soleil et du vent pour accélérer la transition écologique des territoires.

ranée. Les usages directs et indirects liés au fleuve sont donc multiples, allant de la promenade dominicale à la pêche amateur ou professionnelle, en passant par la production d'hydroélectricité, le refroidissement des centrales nucléaires, la navigation de commerce, les joutes et baignades, l'irrigation des terres agricoles ou encore le tourisme fluvial... Ils sont une forme d'appropriation du Rhône et de ses berges par ses usagers, qu'ils soient réguliers ou non.

Une place majeure dans la production d'électricité française et d'énergies renouvelables

La vallée du Rhône joue un rôle majeur sur la scène énergétique nationale avec un important parc de production électrique. La production d'hydroélectricité issue du fleuve, représentant 25 % de l'énergie hydraulique française, est en majeure partie assurée par les 19 centrales hydroélectriques édifiées sur le Rhône par CNR entre 1938 et 1986.

Ces dernières années, un nombre croissant de sites de production d'autres types d'énergies renouvelables s'est développé le long du fleuve. Fort de la maîtrise de l'intégralité des métiers nécessaires à son exploitation et à sa commercialisation, CNR diversifie depuis 15 ans ses moyens de production d'électricité verte avec l'éolien (le couloir rhodanien bénéficiant de vents importants) et le photovoltaïque (grâce notamment à un ensoleillement de plus en plus fort au sud de la vallée).

S'orienter vers ces solutions durables est un choix stratégique pour contribuer à la croissance des énergies renouvelables produites en France mais aussi limiter la dépendance au débit du Rhône pour la production d'électricité. CNR est ainsi aujourd'hui le premier producteur français d'électricité 100 % renouvelable, transformant l'énergie de l'eau, du soleil et du vent pour accélérer la transition écologique des territoires.

Une ressource de biodiversité à préserver

La vallée du Rhône constitue un écosystème remarquable, dans lequel la préservation et la reconquête de la biodi-

versité sont des enjeux majeurs. CNR s'est investie très tôt et n'a cessé d'intensifier ses actions pour concilier activité industrielle et préservation de l'environnement. Nous menons depuis la fin des années 1990 et avec de nombreux partenaires un des plus ambitieux programmes de restauration écologique d'un fleuve jamais entrepris au niveau international. Plus de 120 km de cours d'eau et d'annexes fluviales ont été restaurés, soit près du quart de la longueur du fleuve – au travers de 77 îlots, bras secondaires du Rhône. La continuité piscicole a également été rétablie grâce à la mise en œuvre de 65 ouvrages de franchissements favorables aux espèces cibles du Rhône telles que les anguilles, aprons, ou aloses. CNR a également contribué à la préservation de l'habitat de plus de 80 espèces animales.

Au-delà de ces actions visant à maintenir le bon fonctionnement de l'écosystème rhodanien, la protection de la biodiversité irrigue toutes les activités de CNR : la production d'énergie 100 % renouvelable mais aussi les partenariats conduits avec les territoires pour développer l'agroécologie, le tourisme durable ou les circulations douces, la gestion durable de ses sites industriels et portuaires, ou le soutien au développement du tourisme fluvial.

Le Rhône, un modèle de concession attribuée à CNR jusqu'en 2023, en projet pour sa prolongation jusqu'en 2041

Depuis 1934, le Rhône fait l'objet d'un contrat de concession via lequel l'État délègue l'aménagement et l'exploitation du fleuve à CNR. Le périmètre de la concession s'étend aujourd'hui sur environ 470 kilomètres de fleuve, de la Suisse à la Méditerranée, soit une surface totale de près de 27 000 ha.

Le modèle de cette concession est unique et construit sur la conciliation des usages

Depuis 2003, l'État lui a aussi confié, dans le cadre du schéma directeur, d'autres champs d'intervention connexes tels que la préservation de l'environnement et l'aménagement des territoires du Rhône.



Vieux Rhône dans le secteur de Le Pouzin en Ardèche

de l'eau et la redistribution des revenus tirés de la production hydroélectrique, finançant les autres missions exercées par CNR. Depuis 2003, l'État lui a aussi confié, dans le cadre du schéma directeur, d'autres champs d'intervention connexes tels que la préservation de l'environnement et l'aménagement des territoires du Rhône.

Le projet de prolongation de la concession, piloté par l'État, a débuté en 2013 et doit permettre de poursuivre les actions de développement local en vallée du Rhône à travers les ports, le fret et le tourisme fluvial d'une part, l'agriculture durable et locale d'autre part, mais aussi l'amélioration du cadre de vie des populations riveraines et la valorisation économique, touristique, culturelle et patrimoniale du territoire. Il doit également contribuer à la stratégie de lutte et d'adaptation au changement climatique via la réduction de gaz à effet de serre, le développement d'énergies renouvelables, le maintien de la navigabilité du Rhône et l'amélioration de la résilience des écosystèmes face au changement climatique.

Cette prolongation devrait être actée au cours de l'année 2021 via un 9^e avenant

à la concession (fixant les conditions et le cahier des charges général, précisant les modalités de la prolongation – travaux, extensions géographiques, plan quinquennal, actualisation des obligations du concessionnaire – et le schéma directeur). Depuis fin 2020 et jusqu'à fin mars 2021, ce projet est en phase de consultation auprès des parties prenantes (dont les communes et les collectivités) et du grand public (de façon dématérialisée). Les résultats de cette consultation ainsi que l'évaluation environnementale stratégique seront pris en compte, avant que le projet n'entre dans sa dernière phase : la décision finale, avec la saisine du Conseil d'État et l'approbation du 9^e avenant par décret. ■

CHIFFRES CLÉS DU RHÔNE :

HYDROÉLECTRICITÉ

21 grandes centrales et 6 petites centrales (PCH)
3 000 MW de puissance installée, soit 12 % de la puissance hydraulique installée en France

NAVIGATION

330 km de voies navigables à grand gabarit
4,46 millions de tonnes transportées en 2019 (avec des infrastructures permettant d'accueillir sans investissement supplémentaire un trafic trois à quatre fois supérieur)
14 écluses à grand gabarit, permettant une navigation 24h sur 24h entre Lyon et la Méditerranée

IRRIGATION

320 millions de m³ prélevés chaque année sur l'axe Rhône
125 000 ha irrigués à partir du fleuve et de sa nappe